

Développer une offre de formation inclusive : démarche & outil de la Ressource Handicap Formation en Occitanie

LUNDI 25 MARS 2024

Animé par :



Virginie HODIN – Chargée de mission, Pôle Animation et Professionnalisation

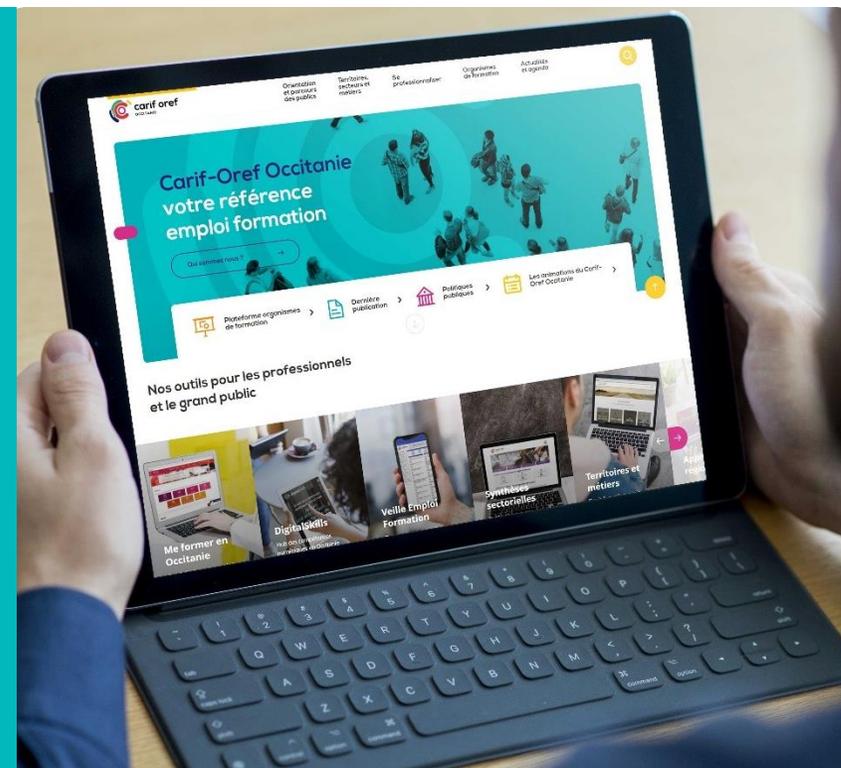
LE CARIF-OREF OCCITANIE

Le Carif-Oref Occitanie intervient en appui des politiques emploi-formation de l'État, de la Région, des partenaires sociaux.

Association loi 1901, le Carif-Oref Occitanie est financé par l'État et la Région avec le soutien du FSE.

Sa gouvernance quadripartite est composée de l'État, la Région et les partenaires sociaux (employeurs et salariés).

Il assure des missions d'**observation**, d'**information** et de **professionnalisation** dans le champ de la formation professionnelle et de l'emploi en région.



Le programme
de professionnalisation
du Carif-Oref Occitanie



[Consulter](#)

ANIMATIONS 2024 SUR LA DÉMARCHE QUALITÉ EN FORMATION

« **Qualiopi** : nouveautés du guide de lecture V8 et focus sur l'accessibilité avec la Ressource Handicap Formation Occitanie »

« Sécuriser ses relations de **sous-traitance** en formation »

[Supports et enregistrements sur la page Qualiopi](#)

« **Certif'Région** : présentation du label »

[Support et enregistrement sur la page Certif'Région](#)

« **Handicap & Qualiopi** : bonnes pratiques pour répondre aux exigences de la certification Qualiopi »

Le lundi 11 mars 2024

[Support et enregistrement sur la page Référents handicap](#)



« Développer une offre de formation inclusive : démarche & outil de la **Ressource Handicap Formation en Occitanie** »

Aujourd'hui

de 14h à 15h30

« **Qualiopi** : se préparer à son audit de renouvellement »

Le mercredi 15 mai 2024

de 14h à 15h30

[S'inscrire](#)

« **Veille & Qualiopi** : bonnes pratiques pour mettre en place et exploiter une veille »

Le lundi 17 juin 2024

de 14h à 15h30

[S'inscrire](#)

« **RSE & Qualiopi** : comment la démarche qualité invite à déployer une démarche de responsabilité sociétale en organisme de formation ? »

Le lundi 7 octobre 2024

de 14h à 16h

[S'inscrire](#)

Valérie DELBREIL

Conseillère Ressource Handicap Formation
Délégation Régionale Occitanie





**Avez-vous
déclaré votre structure
et créé votre espace membre
sur la plateforme RHF Occitanie ?**

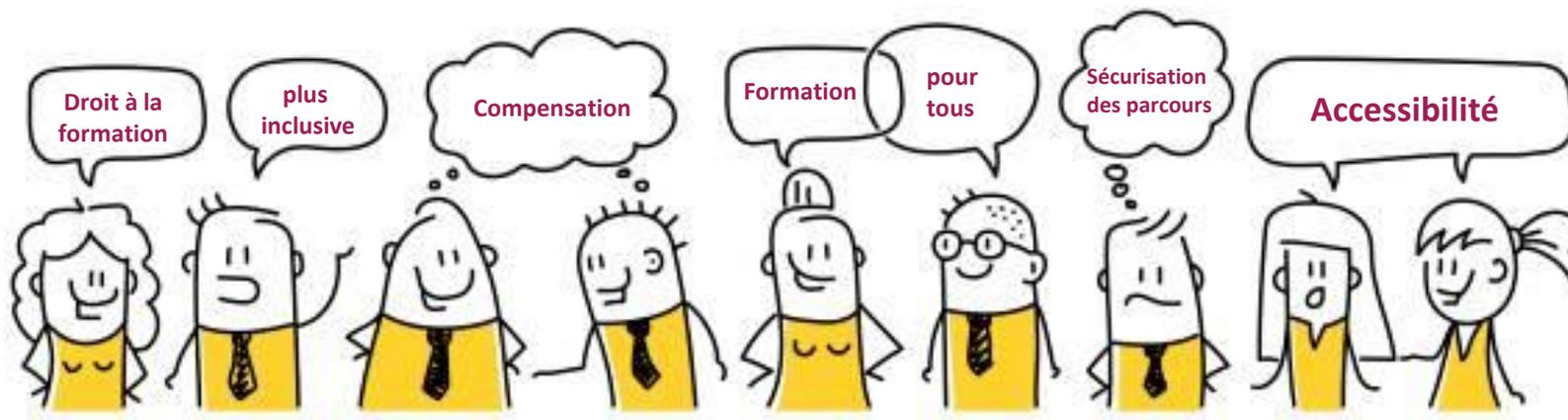


SONDAGE

Exprimez-vous en répondant à la
question posée à côté du tchat !



Echangeons tout d'abord sur la notion d'Accessibilité !



Le handicap survient quand une personne, dont certaines de ses capacités sont altérées, se retrouve dans un environnement inadapté qui la limite dans ses activités.

La compensation
est un droit individuel

L'accessibilité
est un devoir sociétal



Quelques chiffres pour lutter contre les idées reçues



des personnes handicapées
sont en fauteuil roulant !



des handicaps sont
invisibles

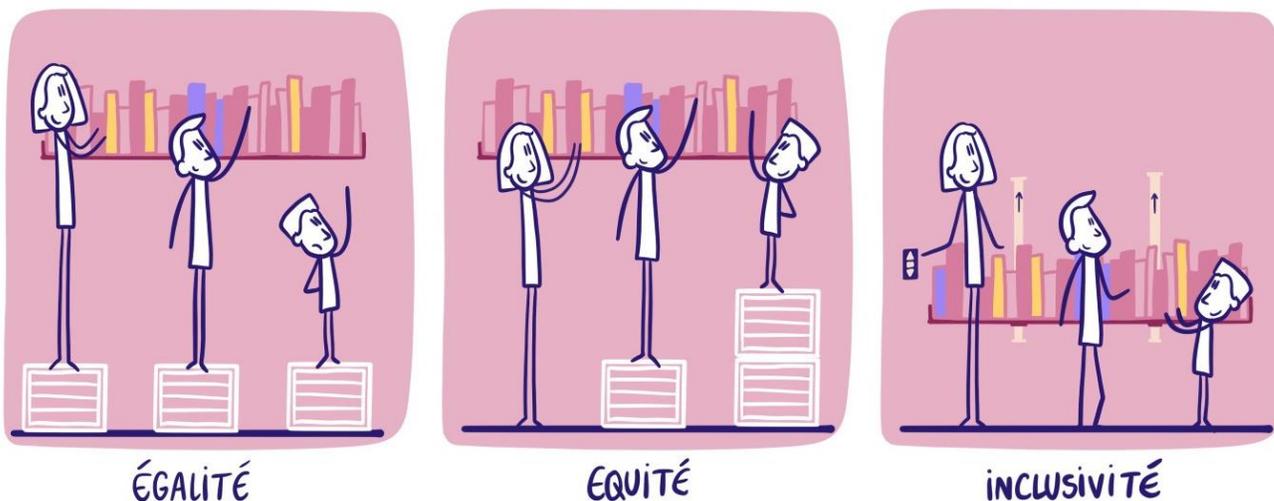


des handicaps surviennent
à l'âge adulte (après 16 ans)



des embauches nécessitent un
aménagement de poste

L'accessibilité consiste à lever les obstacles,
qu'ils soient systémiques, environnementaux, comportementaux,
personnels, etc... qui empêchent une personne d'atteindre son
plein potentiel et de prendre part à des activités importantes dans
sa vie et de contribuer à la société.



Appliqué au champ de la formation, il s'agit de **créer un milieu d'apprentissage accessible à tous en se préparant à une variété de besoins d'apprentissage.**

L'accessibilité : les obligations des OF

L'accessibilité constitue l'ensemble des moyens matériels et humains mis en œuvre pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap de bénéficier pleinement d'une action de formation.

- ▶ **Le principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap :**
Il est établi par la loi Handicap, du 11 février 2005.
- ▶ **La prise en compte des besoins des apprenants en situation de handicap avec la certification nationale Qualité :**
Elle est établie par la loi Avenir professionnel, du 5 septembre 2018.
- ▶ **Une exigence renforcée avec la version 9 du guide de lecture Qualiopi, parue le 08/01/2024 sur le site du ministère : cliquez [ici](#)**

Les organismes de formation **ont une obligation**
de tenir compte des contraintes particulières
des personnes en situation de handicap
ou présentant un trouble de santé invalidant,
en adaptant les formations dispensées.

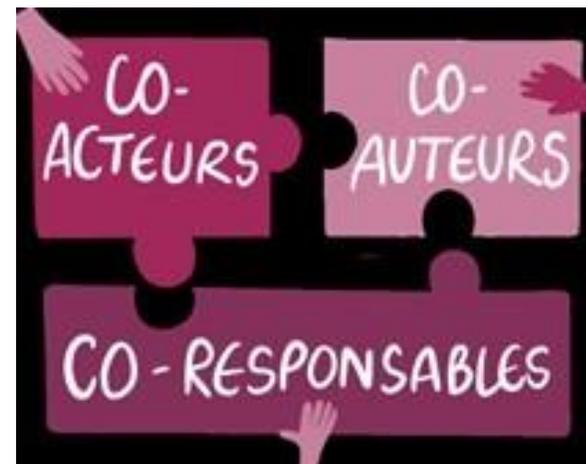
Ne pas prendre en compte ces besoins particuliers liés au handicap
peut constituer **une discrimination.**

SOMMAIRE

1. La ressource Handicap Formation en Occitanie
2. Pourquoi s'engager dans la démarche de progrès
3. Quelles sont les étapes de sa mise en œuvre ?
4. Un espace collaboratif digital sécurisé



La Ressource Handicap Formation en Occitanie



Un co-pilotage régional avec 8 partenaires

Partenaires financeurs

de la formation professionnelle de droit commun



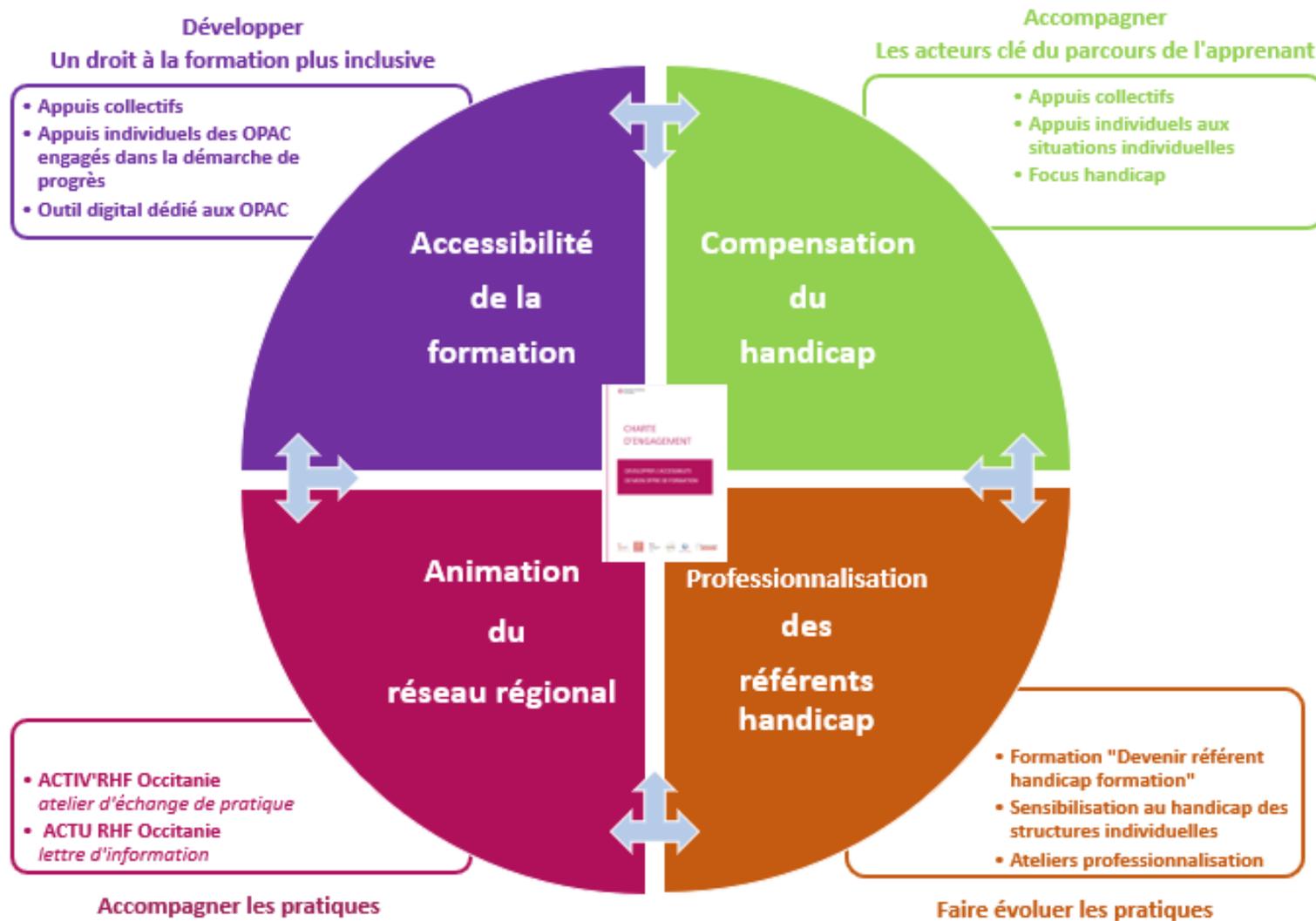
Partenaires opérationnels du réseau pour l'emploi



Partenaires spécialisés secteur privé & secteur public



L'offre de service RHF 2024



Pourquoi s'engager dans la démarche de progrès ?



Développer un droit à la formation inclusif

Objectifs

- Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap,
- Permettre un meilleur accès à la formation,
- Sécuriser les parcours des apprenants en situation de handicap.

Enjeux

- S'engager dans la mise en œuvre opérationnelle d'une démarche d'accessibilité généralisée de toutes les actions de formation, financées ou non par l'Agefiph,
- S'inscrire dans une démarche volontaire et interdépendante à votre certification Qualité.

Engagement

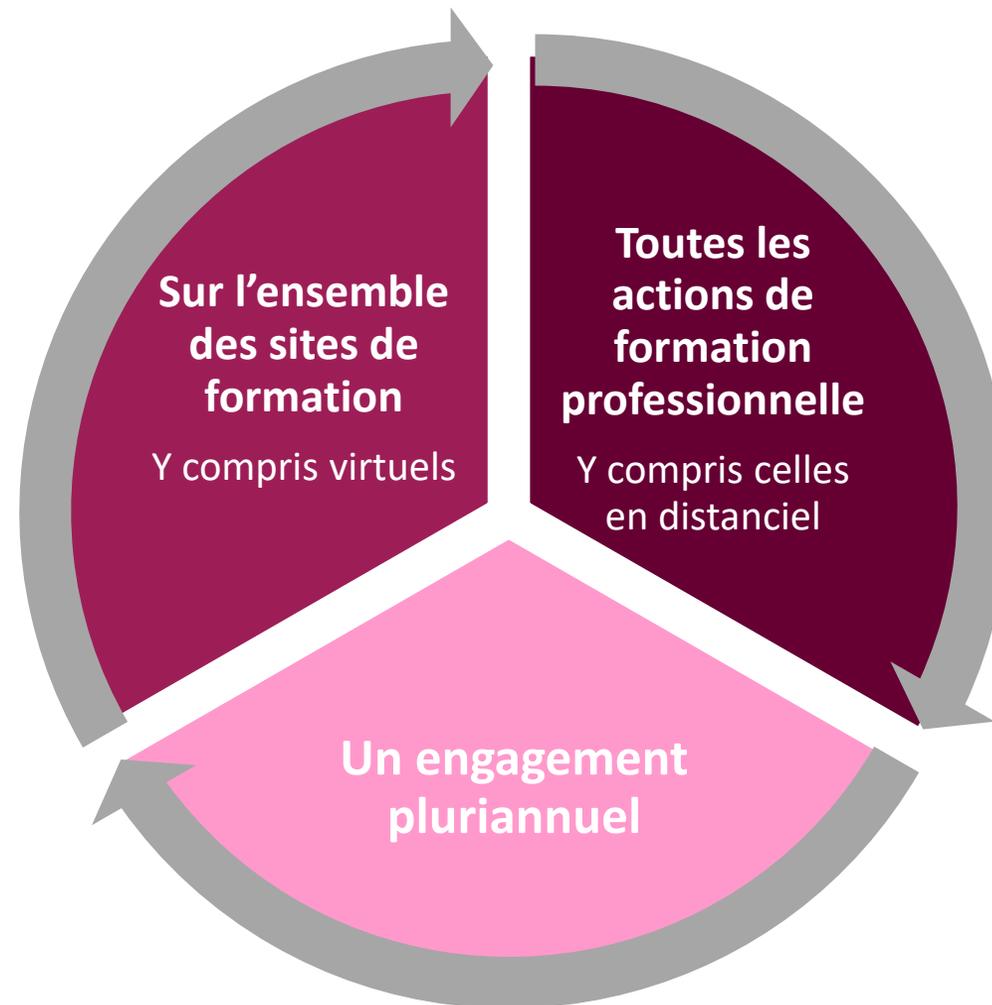
- Développer un droit à la formation plus inclusif,
- Rendre lisible l'implication de votre organisme de formation dans le développement d'une politique d'accessibilité, vis-à-vis des publics visés et des partenaires du handicap,
- Soutenir et accompagner les pratiques internes du ou des référent.s handicap et de vos équipes pédagogiques.

Une démarche pilotée par le référent handicap formation ...



Pour quels engagements ?

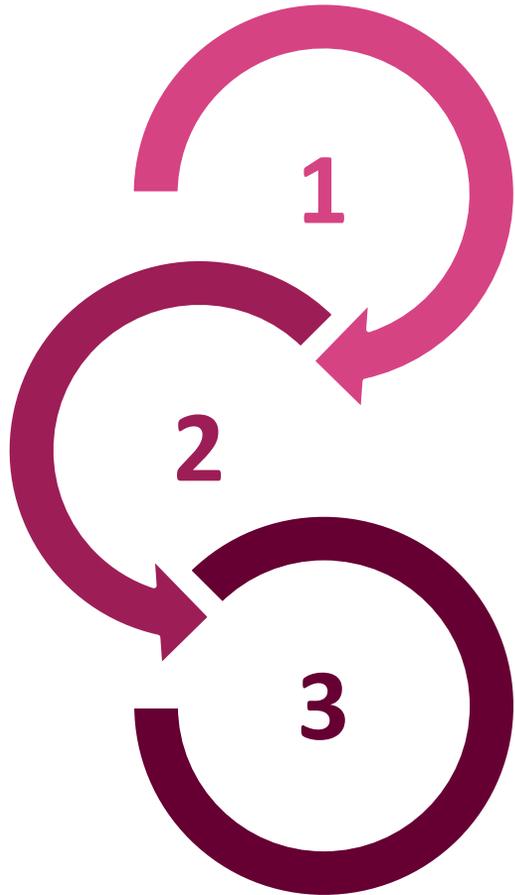
1 charte d'engagement prenant en compte les structures multi-sites :



Quelles sont les étapes de sa mise en œuvre ?



Organiser la démarche projet et engager son équipe



- Constituer votre **Groupe Projet Accessibilité**, composé *a minima* d'un membre de l'équipe de direction, du référent handicap et d'un responsable formation / pédagogique.
- Auto-déclarer votre organisme sur la plateforme.
- Créer vos **espaces membres** sur la plateforme RHF.
- Co-réaliser avec les membres du Groupe Projet Accessibilité **l'auto-positionnement** du niveau d'accessibilité de votre offre de formation.
- Signer la **charte d'engagement** et la déposer dans votre espace membre.
- Co-construire avec les membres du Groupe Projet Accessibilité votre **plan annuel de progrès**, visant à l'amélioration des items d'accessibilité.
- Réaliser a minima une fois par an une **évaluation des progrès réalisés** avec une restitution à la RHF de l'Agefiph.
- Organiser une communication auprès des publics et partenaires sur votre engagement et vos réalisations.

Le cycle d'engagement pluriannuel





Un espace collaboratif digital sécurisé



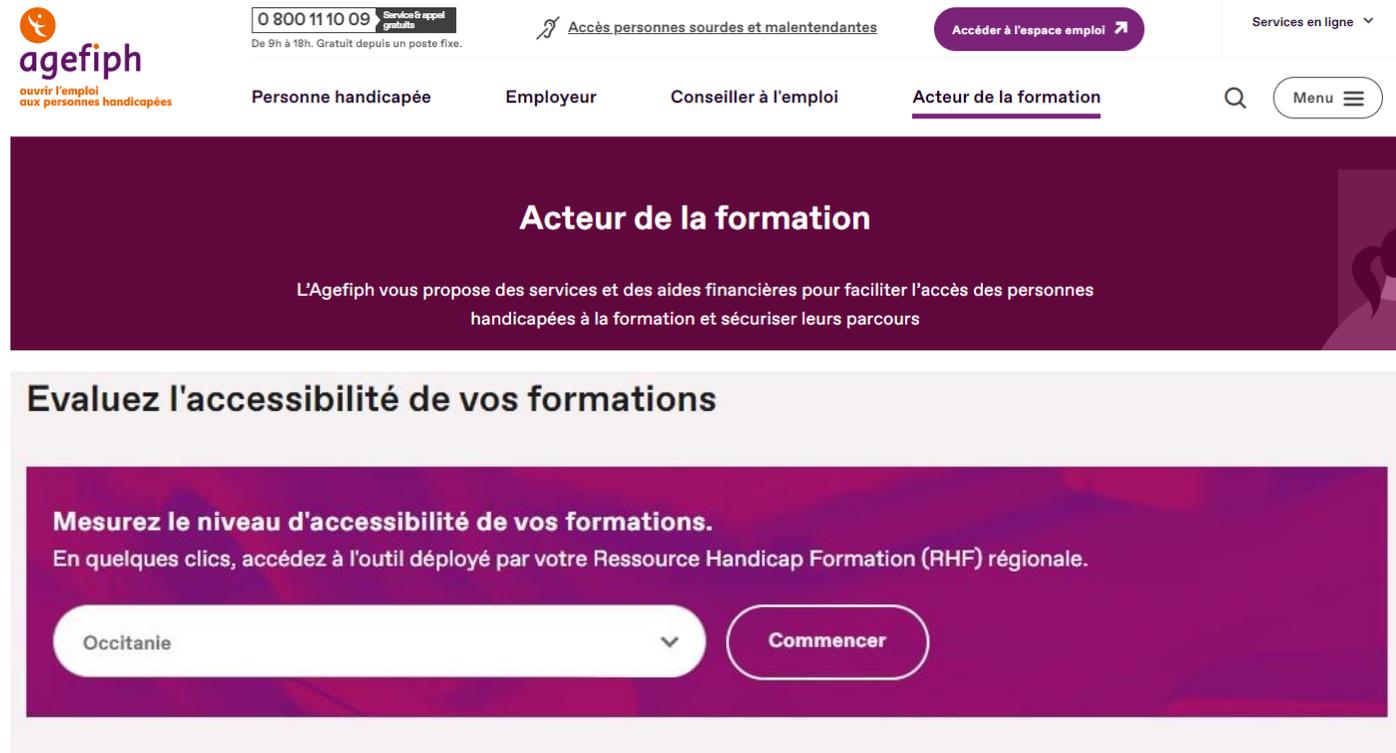
Une plateforme régionale dédiée

V2 déployée le
19/03/2024

Une plateforme régionale mis en ligne depuis le 01/03/2023 :

<https://occitanie.rhf-accessibilite.fr>

Site de
l'Agefiph :
[ICI](#)



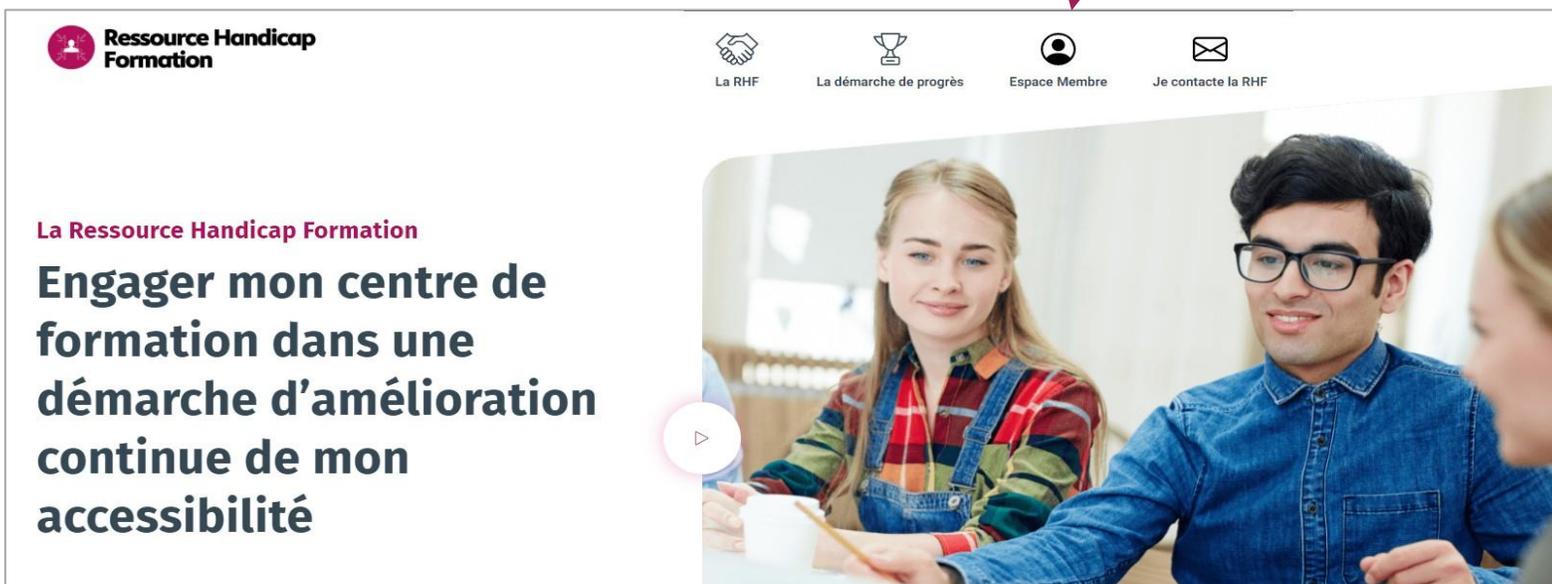
The screenshot shows the website interface for 'Acteur de la formation'. At the top, there is a navigation bar with the Agefiph logo, a phone number (0 800 11 10 09) for a free service, and links for accessibility and employment. Below the navigation bar, the main heading is 'Acteur de la formation'. The text below the heading states: 'L'Agefiph vous propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès des personnes handicapées à la formation et sécuriser leurs parcours'. Below this, there is a section titled 'Évaluez l'accessibilité de vos formations'. This section contains a sub-heading 'Mesurez le niveau d'accessibilité de vos formations.' and a paragraph: 'En quelques clics, accédez à l'outil déployé par votre Ressource Handicap Formation (RHF) régionale.' At the bottom of this section, there is a dropdown menu with 'Occitanie' selected and a 'Commencer' button.



Votre espace membre sécurisé

Rejoindre la communauté RHF en :

1. Auto-déclarant votre structure
2. Créant les espaces membres du groupe projet accessibilité



Ressource Handicap Formation

La RHF La démarche de progrès **Espace Membre** Je contacte la RHF

La Ressource Handicap Formation

Engager mon centre de formation dans une démarche d'amélioration continue de mon accessibilité



Pour co-réaliser votre auto-positionnement



2 chapitres

11 items

ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

Taux de remplissage

100%

- 1 - Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous
- 2 - Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs
- 3 - Dynamique de progrès continu
- 4 - Accessibilité du bâti
- 5 - Accessibilité numérique et pédagogique
- 6 - Communication externe

S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT

Taux de remplissage

100%

- 7 - Identification des publics et repérage des situations de handicap
- 8 - Définition concertée des besoins de l'apprenant
- 9 - Mise en place & suivi des adaptations
- 10 - Bilan du parcours
- 11 - Suivi post-formation

Sur la base du référentiel Accessibilité

Items	n°	Questions
A - ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS		
Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous (Item 1)	1	Avez-vous défini une politique accessibilité pour faciliter l'inclusion des apprenants en situation de handicap au sein de votre organisme ?
	2	Un référent handicap est-il nommé et dispose-t-il des conditions lui permettant d'exercer pleinement sa mission ?
	3	Avez-vous mis en place une organisation opérationnelle, prenant appui sur votre référent handicap, pour mettre en œuvre votre engagement au progrès dans l'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?
	4	Collaborez-vous avec un réseau d'acteurs internes et/ou externes pour venir en appui de votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?
Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs (Item 2)	5	Informez-vous et sensibilisez-vous l'ensemble de vos collaborateurs pour leur permettre d'être acteurs de votre démarche de progrès en matière d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?
Dynamique de progrès continu (Item 3)	6	Organisez-vous le suivi quantitatif et qualitatif de vos pratiques d'accueil et d'inclusion en associant la communauté des apprenants et l'ensemble de vos partenaires ?
	7	Organisez-vous une veille sur vos obligations réglementaires concernant le handicap et l'accessibilité ?
Accessibilité du bâti (Item 4)	8	Etes-vous en mesure d'attester du respect des règles de sécurité et d'accessibilité pour l'ensemble des locaux dans lesquels se déroulent vos actions de formation ?
Accessibilité numérique et pédagogique (Item 5)	9	Avez-vous organisé l'accessibilité aux informations et contenus pédagogiques ?
	10	Avez-vous recensé le matériel disponible susceptible de réduire les situations de handicap (matériel, mobilier, outils, logiciels...)
	11	Avez-vous organisé l'accessibilité aux tests d'entrée/ positionnement, aux évaluations et le cas échéant, aux examens ?
Communication externe (Item 6)	12	Communiquez-vous auprès du public sur votre politique d'accessibilité et votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?
	13	Informez-vous l'ensemble de vos partenaires (SPE, employeurs, région, OPCO...) sur les modalités et contenus de votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?
B -S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT		
Identification des publics et repérage des situations de handicap (Item 7)	14	Avez-vous mis en place un processus de repérage des situations de handicap dès l'accueil et tout au long du parcours de l'apprenant ?
Définition concertée des besoins de l'apprenant (Item 8)	15	Recherchez-vous systématiquement les parties prenantes (internes/externes) à associer pour construire le parcours de formation personnalisé et adapté de l'apprenant, en centre et en situation professionnelle (période de stage ou alternance) ?
	16	Organisez-vous des temps de rencontre afin de définir de manière concertée les besoins d'adaptation en centre et en situation professionnelle (période de stage ou alternance) ?
Mise en place & suivi des adaptations (Item 9)	17	Mettez-vous en place les adaptations utiles à toutes les étapes de la formation (tests de sélection, positionnement, déroulement de la formation, période en entreprise, évaluation) ?
	18	Organisez-vous le suivi du parcours de l'apprenant et des adaptations réalisées en associant l'ensemble des partenaires (internes/externes) du parcours de formation ?
Bilan du parcours (Item 10)	19	A l'issue de la formation, réalisez-vous un bilan individualisé du parcours de formation et des adaptations mises en place avec l'apprenant et les acteurs clés du parcours de formation ?
	20	En cas d'abandon de la formation, les causes de la rupture sont-elles analysées ?
Suivi post-formation (Item 11)	21	Identifiez-vous les données relatives aux apprenants en situation de handicap dans tous vos indicateurs de performance et de résultats ?



Le guide de pratique



Pour chaque question, des recommandations sur des bonnes pratiques sont à utiliser pour réaliser l'état des lieux du niveau d'accessibilité de votre offre de formation.



Mon tableau de bord

Mes informations

- Mon profil
- Ma structure
- Mes collègues

Notre politique Accessibilité

- Notre engagement
- Notre démarche de progrès**
- Nos auto-positionnements
- Nos attestations

Les ressources

- Nos ressources
- Les ressources partagées

Annuaire des membres

Evolution de notre politique accessibilité
Compléter votre plans d'actions et/ou actions réalisés

[Clôturer votre auto-positionnement](#) [Consulter l'historique de vos avancées](#)

Notre démarche / **A - ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS** / Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous

Les ressources pour vous aider !
Les ateliers et webinaires de la Ressource Handicap Formation

Avez-vous défini une politique accessibilité pour faciliter l'inclusion des apprenants en situation de handicap au sein de votre organisme ?

Bonnes pratiques

1. Vous avez intégré dans votre projet d'établissement la dimension handicap et votre engagement à progresser sur votre accessibilité pour tous, en intégrant la conception de vos modules de formation.
2. Vous disposez d'un support présentant vos engagements en matière d'accueil et de sécurisation des parcours des apprenants en situation de handicap.

[Se déconnecter](#)

Pour co-constituer votre plan de progrès



Sur **3 points forts** relevés lors de votre auto-positionnement
Sur au moins 2 items, **définir vos objectifs, les actions à conduire, la temporalité de réalisation et les indicateurs de mesurer l'atteinte de vos objectifs**

LES POINTS FORTS DE VOTRE AUTO-POSITIONNEMENT

Valoriser les 3 points forts de votre démarche de progrès

Non renseignés



ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

1 - Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous

Non renseigné



2 - Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs

Non renseigné



3 - Dynamique de progrès continu

Non renseigné



4 - Accessibilité du bâti

Non renseigné



5 - Accessibilité numérique et pédagogique

Non renseigné



6 - Communication externe

Renseigné Valorisable



S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT

7 - Identification des publics et repérage des situations de handicap

Non renseigné



8 - Définition concertée des besoins de l'apprenant

Non renseigné



9 - Mise en place & suivi des adaptations

Non renseigné



10 - Bilan du parcours

Non renseigné

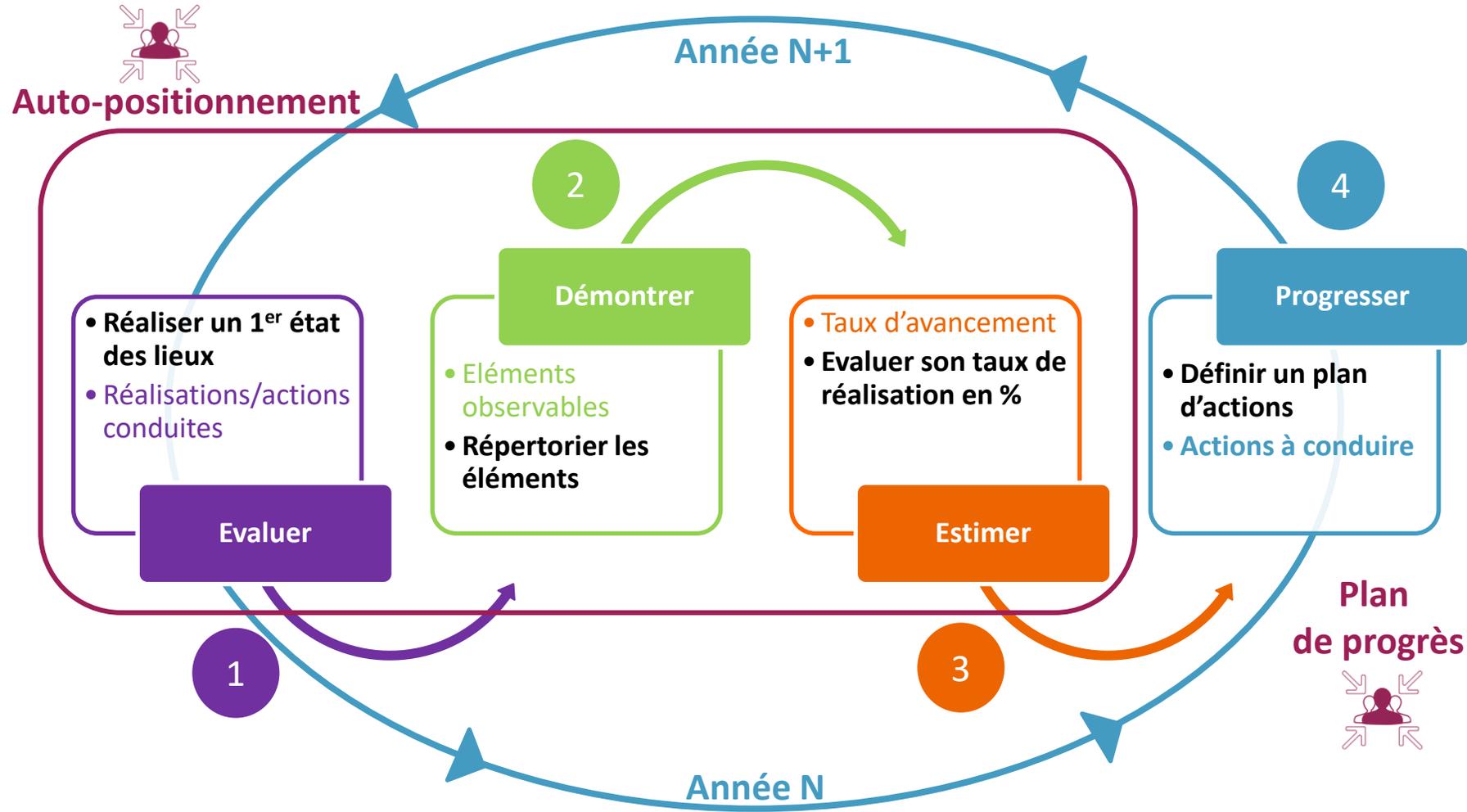


11 - Suivi post-formation

Non renseigné



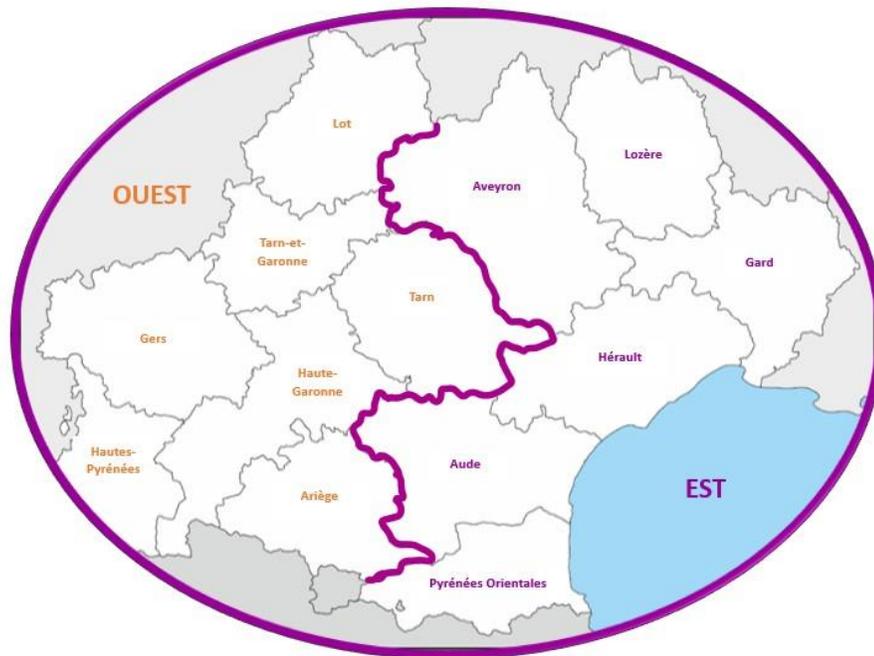
La démarche continue de progrès





**Pour être plus concret
passons maintenant à la démo !**





Equipe RHF Ouest

Equipe RHF Est

Pour une information sur l'offre de service RHF

rhfouest-occitanie@agefiph.asso.fr

Aurélie CALVIÈRE & Gaëlle HEURTEL

rhfest-occitanie@agefiph.asso.fr

Annette GALLET & Soizic GORINI

Pour un appui individuel Compensation & Accessibilité

rhfouest-conseil-occitanie@agefiph.asso.fr

Nathalie BAYLE - 06 48 10 95 84

rhfest-conseil-occitanie@agefiph.asso.fr

Delphine HAMEL - 07 84 16 06 06

Aurélien MONNIER - 07 86 46 73 45

Les liens utiles vers les 3 outils digitaux

Le service en ligne national de l'appui à la professionnalisation

<https://appupro.agefiph.fr/learn>



Ressource Handicap Formation

La Ressource Handicap Formation
Engager mon centre de formation dans une démarche d'amélioration continue de mon accessibilité

Bienvenue sur la plateforme d'appui au développement d'une démarche d'accessibilité continue proposée par la Ressource Handicap Formation Occitanie



Le plateforme RHF Occitanie

<https://occitanie.rhf-accessibilite.fr/>

À la suite de la création de votre compte, vous serez invité.e par la RHF à un **appui collectif** de présentation de la démarche

Le portail national de demande d'aide financière

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/depot-de-demande-d-aide-financiere>



Accédez aux services de la Ressource handicap Formation Occitanie via la [Page Référents handicap](#) : mise à jour récente !

Retrouvez le [Kit thématique Handicap à destination des CFA/OFA](#) composé de 4 modules qui peuvent être consultés en continu ou indépendamment les uns des autres :

1. connaître la législation et les enjeux ;
2. s'organiser pour être handi-accueillant ;
3. sécuriser les parcours ;
4. mobiliser les aides, les outils et les ressources.



Merci pour votre attention !



virginie.hodin@cariforefoccitanie.fr



demande de rdv téléphonique
par mail



rhf-occitanie@agefiph.asso.fr

www.cariforefoccitanie.fr

 05 62 24 05 99

